



CONSEIL MUNICIPAL
du 09 AVRIL 2025
PROCES-VERBAL

Date de la convocation : 25 mars 2025

Date d'affichage : 25 mars 2025

L'an 2025 le mercredi 09 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sully sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DEBUYSER Chantal - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOUNOUA Rachida - Mme CAZAUX Christine - M. TASSEZ Florent.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 20

Ordre du jour :

INTRODUCTION

| | |
|--------------|-------------------------------------|
| <u>OBJET</u> | Désignation du secrétaire de séance |
|--------------|-------------------------------------|

ADMINISTRATION GENERALE

| | |
|--------------|--|
| <u>OBJET</u> | Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 février 2025 |
|--------------|--|

| | |
|--------------|---|
| <u>OBJET</u> | Information du Conseil municipal des décisions prises par M. le Maire par délégation : <i>décisions + tableau des DIA</i> |
|--------------|---|

| | |
|--------------|---|
| <u>OBJET</u> | Convention avec le CDG 62 pour l'accès au profil d'acheteur mutualisé |
|--------------|---|

| | |
|--------------|---|
| <u>OBJET</u> | Convention de groupement de commande avec la CCFL pour un marché de fournitures administratives |
|--------------|---|

| | |
|--------------|---|
| <u>OBJET</u> | Avis du CM sur le projet d'ouverture d'une micro-crèche |
|--------------|---|

FINANCES

| | |
|--------------|--|
| <u>OBJET</u> | Affectation anticipée du résultat 2024 |
| <u>OBJET</u> | Approbation des taux de fiscalité directe 2025 |
| <u>OBJET</u> | Modification de l'autorisation de programme liée à l'opération 106 |
| <u>OBJET</u> | Approbation du BP 2025 + annexes |

DOMAINE

| | |
|--------------|--|
| <u>OBJET</u> | Cession du bâtiment de la maison des associations (38 rue de l'Eglise) pour un montant de 242.500€ |
|--------------|--|

RESSOURCES HUMAINES

| | |
|--------------|--|
| <u>OBJET</u> | Création d'emplois non permanents pour assurer l'encadrement des accueils collectifs de mineurs du second semestre de l'année 2025 |
| <u>OBJET</u> | Information du Conseil Municipal sur le rapport social unique 2023 |

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

INTRODUCTION

| | |
|--------------|-------------------------------------|
| <u>OBJET</u> | Désignation du secrétaire de séance |
|--------------|-------------------------------------|

Madame Marie-Christine BLONDEL est désignée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

| | |
|--------------|---|
| <u>OBJET</u> | Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2024 |
|--------------|---|

Approbation générale.

| | |
|--------------|---|
| <u>OBJET</u> | Avis du CM sur le projet d'ouverture d'une micro-crèche |
|--------------|---|

Monsieur le Maire présente Mme DEBRUYNE. Depuis le 01 janvier 2025, les communes sont organisatrices de la politique d'accueil du jeune enfant. Il s'agit donc d'approuver le projet de Mme DEBRUYNE qui consiste à ouvrir une micro-crèche courant mai dans le Cœur de Ville. Mme DEBRUYNE présente son projet. Pourquoi Sailly-sur-la-Lys ? les nouvelles constructions au cœur du village constituent une opportunité pour son projet. Les parents ont donc le choix entre plusieurs modes de garde. La micro-crèche possèdera 12 places + 2. L'accueil répond aux besoins des parents qui rejoignent la commune (quasiment toutes les places sont réservées pour l'ouverture).

Mme DEBRUYNE présente le projet dans son entièreté, qui a convaincu les parents. Aucune question de l'assemblée. Monsieur le Maire félicite cette belle présentation.

Monsieur Pierre-Luc RAVET demande le pourcentage d'enfants saillysiens inscrits, il se monte à 80%.

Approbation générale.

| | |
|--------------|---|
| <u>OBJET</u> | Convention avec le CDG 62 pour l'accès au profil d'acheteur mutualisé |
|--------------|---|

Approbation générale.

| | |
|--------------|---|
| <u>OBJET</u> | Information du Conseil municipal des décisions prises par M. le Maire par délégation : <i>décisions + tableau des DIA</i> |
|--------------|---|

Madame Nadine DIEUDONNE demande une précision sur la décision 58 relative à l'acquisition de podiums. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une acquisition d'investissement. Monsieur Vincent KNOCKAERT indique que la commune acquiert des praticables petit à petit afin de remplacer les anciens. Monsieur Bruno DUPONT demande si la CCFL ne prête pas ce genre de matériel. Madame Véronique LUTZ répond que la CCFL n'a pas toujours de disponibilités. Monsieur le Maire précise que les autres communes n'en prêtent pas. Madame Nadine DIEUDONNE souligne une erreur de frappe sur la liste des DIA.

Approbation générale.

| | |
|--------------|---|
| <u>OBJET</u> | Convention avec le CDG 62 pour l'accès au profil d'acheteur mutualisé |
|--------------|---|

Monsieur le DGS, Vincent LUCOTTE présente cette convention. Il s'agit d'une formalité pour utiliser une plateforme pour les publications des marchés publics. C'est une plateforme mutualisée entre le Nord, le Pas de Calais et la Somme. Le CDG a demandé à délibérer sur une modification technique pour entériner la modification de tarification. M le DGS précise que ça ne change rien pour la commune et que cela reste gratuit.

Approbation générale.

| | |
|--------------|---|
| <u>OBJET</u> | Convention de groupement de commande avec la CCFL pour un marché de fournitures administratives |
|--------------|---|

Monsieur le Maire présente cette convention, qui consiste à faire baisser les coûts. La commune ne s'inscrit que sur les lots 1-2 et 3.

Monsieur Bruno DUPONT demande ce que sont que les dictionnaires personnalisés. Madame Christine CALDI répond que cela signifie qu'à l'intérieur des dictionnaires se trouve une dédicace du Maire. Mme CALDI précise également que le lot pour l'achat des livres de la bibliothèque n'a pas été sélectionné car sinon, les livres édités à compte d'auteurs ne pouvaient plus être achetés.

Monsieur le Maire précise à son tour que la CCFL assure la coordination en lançant le marché. Monsieur Olivier CARDON demande si cela engendrera des gains potentiels pour la commune. Réponse de Mme CALDI : impossible de le savoir avant le démarrage ; M le DGS ajoute que l'estimation des prix est plus basse.

Approbation générale.

FINANCES

| | |
|--------------|--|
| <u>OBJET</u> | Affectation anticipée du résultat 2024 |
|--------------|--|

Monsieur Pierre-Luc RAVET présente cette délibération.

Il précise un point particulier : pas de validation du Compte Administratif ce jour, mais en juin ; retard dû à l'enregistrement tardif des dernières opérations de l'année 2024.

Le report ainsi que l'excédent repris par anticipation sont à retrouver dans le Budget Primitif 2025.

M le Maire demande si le Conseil a des questions à ce sujet. Aucune question.

Approuvé à l'unanimité.

| | |
|--------------|--|
| <u>OBJET</u> | Approbation des taux de fiscalité directe 2025 |
|--------------|--|

M RAVET indique qu'il y a eu deux augmentations en 2023 et en 2024. Pas d'augmentation en 2025 des taux locaux, uniquement des bases en fonction du taux voté par la loi de finances.

Approuvé à l'unanimité.

| | |
|--------------|--|
| <u>OBJET</u> | Modification de l'autorisation de programme liée à l'opération 106 |
|--------------|--|

M RAVET rappelle que l'opération 106 concerne le chantier du Groupe Scolaire.

Il y a un écart de 110.000€ à la baisse. L'économie réalisée vient des taux d'indexation qui avaient été prévisionnés en fourchette haute.

Un seul avenant a été refusé.

M le Maire précise que le financement du Groupe Scolaire vient de Fonds de concours de la CCFL, de subventions de la CAF du Pas-de-Calais, de la CNAF, de l'ADEME, du Conseil Régional, de l'Etat, de ventes immobilières et d'un prêt.

M KNOCKAERT interroge M le Maire au sujet de l'avenant refusé. Réponse de M le DGS : ce que l'entreprise a réalisé n'est pas à la hauteur de qu'elle devait exécuter et un désaccord persiste sur les plans et moins-values; ils refusent de ne pas être payés. M KNOCKAERT évoque le lot 6 et le montant initial qui est moindre que ce qui a été payé ; réponse du DGS, il y a eu un changement de fournisseur avec des tarifs légèrement plus élevés.

Approuvé à l'unanimité.

| | |
|--------------|----------------------------------|
| <u>OBJET</u> | Approbation du BP 2025 + annexes |
|--------------|----------------------------------|

M Pierre-Luc RAVET présente cette délibération et synthétise les éléments financiers en comparant l'année N-1 et 2025. En dépense d'investissement, réalisé en 2024 : 4.11 millions d'euros, budget prévu en 2025 : 3.41 millions d'euros. En recette d'investissement, réalisé en 2024 : 2.61 millions d'euros, prévisionnel de 2025 : 1.71 millions d'euros. Concernant le chapitre dépenses de fonctionnement, réalisé en 2024 : 3.54 millions d'euros, prévu 3.55 millions d'euros. En recette de fonctionnement, 4.042 millions d'euros en 2024, prévisionnel 2025 de 4.093 millions d'euros en fonctionnement.

L'évolution en 2025 concerne : quelques économies sur les dépenses d'énergie ; les autres chapitres sont similaires à l'année N-1. Il précise qu'il y a une hausse significative de la masse salariale (1.870 millions d'euros en 2024, 1.976 millions d'euros en 2025). Cette hausse est liée à plusieurs éléments : prévision d'une rémunération pour un ASVP et une hausse des cotisations retraite (prévue chaque année jusqu'en 2028).

M RAVET continue de présenter le budget en évoquant une économie sur le chapitre de fonctionnement : plus de pénalité SRU en 2025. M Olivier CARDON demande si ces pénalités sont revues chaque année. Réponse affirmative de M le Maire qui précise que ces pénalités sont reportables et que la commune bénéficie d'un gommage de 2 ans car les engagements sont tenus sur le logement.

Les recettes de fonctionnement augmentent grâce à l'augmentation des bases de taxes de fiscalité locales, à la location du château et aux ALSH. Un dégagement d'autofinancement de 750.000€ est prévu.

Au chapitre investissement, M RAVET précise que la commune fera une pause durant 2 ans, post Groupe Scolaire. Le seul grand projet restera la place du Cœur de Ville.

Le budget prévisionnel 2025 d'investissement se découpe donc ainsi : étude de l'extension du centre village, travaux de voiries et de bâtiments, véhicule pour l'ASVP ; ainsi que les opérations pluriannuelles (Groupe Scolaire, place et vidéosurveillance) et les remboursements des emprunts (crédit relais pour tamponner les retours de subventions).

M le DGS précise que cela intègre les restes à réaliser.

M le Maire souhaite faire un détail sur les investissements et donne la parole à M KNOCKAERT. Ce dernier fait dans un premier temps un point sur les investissements 2024 : terrain de basket, église, serre du château, curage des fossés. Puis dans un second temps, un point sur les investissements prévus en 2025 : agrès de la halte nautique, marquises endommagées par les

inondations, futur véhicule de l'ASVP, renouvellement du matériel du service EVADT, grillage de la voie ferrée, réfection de l'éclairage de la salle polyvalente, réhabilitation de la salle de sports et divers travaux de régie.

M Alexandre COTÉ termine les interventions budgétaires en précisant qu'en 2025, il y a un projet d'amélioration des trottoirs, des marquages et d'un aménagement de la rue du Fief. En 2024 ont été réalisés les travaux d'aménagement de la rue de Bruges avec une écluse, une barrière de sécurité Groupe Scolaire/rue des Chauds Fourneaux et le marquage et la signalétique du Cœur de Village.

Précision de Madame Véronique LUTZ concernant les annexes « subventions aux associations » : les subventions sont les mêmes qu'en 2024 et que deux associations n'en ont pas sollicité.

Approuvé à l'unanimité.

DOMAINE

| | |
|--------------|--|
| <u>OBJET</u> | Cession du bâtiment de la maison des associations (38 rue de l'Eglise) pour un montant de 242.500€ |
|--------------|--|

Monsieur le Maire présente la délibération, et précise que la vente est supérieure que ce que les domaines ont proposé (242.500€). Mme LUTZ demande si quelqu'un est déjà acquéreur : réponse positive.

M RAVET précise que la vente du patrimoine finance les opérations.

Approuvée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

| | |
|--------------|--|
| <u>OBJET</u> | Création d'emplois non permanents pour assurer l'encadrement des accueils collectifs de mineurs du second semestre de l'année 2025 |
|--------------|--|

M le Maire présente cette délibération. Il s'agit d'ouvrir des emplois pour les accueils de mineurs, d'embaucher des animateurs.

Mme CALDI précise que la commune ne prendra pas d'extérieurs pour les ALSH d'été et uniquement ceux qui s'inscrivent dans les temps.

Approuvée à l'unanimité.

| | |
|--------------|--|
| <u>OBJET</u> | Information du Conseil Municipal sur le rapport social unique 2023 |
|--------------|--|

M le DGS précise : le RSU est le rapport social sur l'état des ressources humaines de la collectivité pour le passage devant le CST qui représente le personnel (sur l'année 2023).

Approuvée à l'unanimité.

Pas de questions, le Conseil Municipal se termine à 21h30.

Le Maire
La Secrétaire


Mairie de Sully-sur-Saône - 62840